

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 148 Subvention (28 193 euros) et convention avec l'association Études et Chantiers d'Île-de-France pour la création d'un atelier de réparation Porte de Vanves (14^e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le plan vélo parisien 2015-2020 voté au Conseil de Paris le 14 avril 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Études et Chantiers d'Île-de-France lui attribuant une subvention d'investissement de 28 193 euros pour la création d'un atelier de réparation solidaire de vélos à Porte de Vanves (14^e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Études et Chantiers d'Île-de-France pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 28 193 euros est attribuée à l'association Études et Chantiers d'Île-de-France (n° SIMPA : 111181 ; n° dossier : 2016_084555).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, rubrique 822 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO